



COLLECTIVITE DE LA  
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

PRÉFECTURE MARTINIQUE  
RECULE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

12 JUL. 2023

Contrôle de légalité  
Séance du vendredi 09 juin 2023

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	19	29		
		Dont procurations		
		10		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

**Etaient présents :** M/Mmes Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Laurie ABAUL, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

**Absents excusés :** M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND.

**Procurations :** M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christine ALIKER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Pierre MIDELTON, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN.

**Absents :** Mme/M Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

Date de la convocation

02/06/2023

Date d'affichage

02/06/2023

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

COHESION SOCIALE ET  
ANIMATION DU TERRITOIRE

\*\*\*\*\*

Demande de subvention du Lycée Nord Caraïbe en vue du financement d'un voyage professionnel à la Barbade

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Marie GARON

DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE NORD CARAIBE EN VUE DU  
FINANCEMENT D'UN VOYAGE PROFESSIONNEL A LA BARBADE

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis défavorable du Comité technique « Education - Petite Enfance » en date du 12 avril 2023 ;
- Vu l'avis défavorable de la Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire » en date du 17 avril 2023 ;

- Vu l'avis défavorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources » en date du 30 mai 2023 ;
- Vu l'avis défavorable du Bureau municipal en date du 06 juin 2023 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- Considérant le courrier, en date du 28 mars 2023, de la Proviseure du lycée Nord Caraïbe sollicitant une aide financière, dans le cadre de l'initiation à la mobilité et de l'optimisation des compétences professionnelles en faveur de 30 élèves, en vue d'un voyage professionnel à la Barbade du 22 au 29 avril 2024 ;
- Considérant que ce projet a pour objectif de favoriser les échanges de pratiques professionnelles pour une employabilité des élèves martiniquais dans la Caraïbe et pour les amener à devenir des acteurs professionnels reconnus ;
- Considérant que le budget prévisionnel voté au Conseil d'administration du lycée, s'élève à 77 168 euros, la collectivité étant sollicitée pour une subvention d'aide ;
- Considérant l'avis défavorable du Comité technique « Education - Petite Enfance » en date du 12 avril 2023, à l'attribution d'une subvention, au motif que cet établissement de type Etablissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ) n'est pas situé dans le ressort territorial de la commune ;

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- 
- De ne pas accorder la subvention sollicitée par le lycée Nord Caraïbe pour le financement d'un voyage professionnel à la Barbade.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 12 JUL 2023

  
Le Secrétaire de séance

Marie GARON



Le Maire,

Par délégation du Maire,  
La 1ère Adjointe  
Yolène LARGEN MARINE

